

Privilège—M. Cossitt

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je n'étais pas à la Chambre quand la question a été soulevée. Je suis entré pendant que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) parlait et, bien entendu, j'ai écouté avec intérêt les explications du premier ministre M. Trudeau.

Je siége à la Chambre depuis longtemps, monsieur l'Orateur, mais je n'ai jamais entendu déclaration plus hypocrite que celle que le premier ministre a faite cet après-midi quand, drapé dans ses sophismes, il a prononcé son discours comme s'il s'agissait du sermon sur la montagne.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Est-ce que quelqu'un veut m'interrompre?

M. Trudeau: Non, non.

M. Diefenbaker: Je serais très heureux qu'on m'appuie là-dessus. La situation remonte à plusieurs semaines. Personne n'a causé plus d'inquiétude au gouvernement que le député de Leeds (M. Cossitt). Il a révélé des choses qui ont causé des ennuis au gouvernement, donc il faut s'en débarrasser, semble-t-il. C'était bien évident aujourd'hui dans le discours du premier ministre. Le fait qu'un député ait osé critiquer le gouvernement lui a semblé dangereux pour la sécurité de l'État. J'ai dit que c'était hypocrite, mais c'est aussi machiavélique.

Toute son attitude cet après-midi—et j'admire un bon débat et le premier ministre s'est expliqué avec une clarté tout à fait inhabituelle—laissait entendre: «Nous devons nous débarrasser du député de Leeds parce qu'il ose dire ce qu'il pense.» On a dit que le premier ministre avait déclaré ces derniers jours: «Je ne lui parle jamais.» Je l'ai entendu moi-même. Je serais ravi que le premier ministre daigne se lever quand il essaie de m'interrompre. Le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait rien avoir à faire avec le député de Leeds. Il a dit: «Je refuse tout simplement de reconnaître sa présence.»

Aujourd'hui, la situation a atteint son point culminant. C'est la parfaite occasion pour le gouvernement de se débarrasser de ce député qui fait des choses qui lui déplaisent. Le premier ministre a parlé de patriotisme avec des trémolos dans la voix. Cela ne me dérange pas parce que je me rappelle les années de la guerre.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le très honorable représentant comprend très bien ce que je veux dire. Il parle des risques épouvantables que comporte le document en question pour la sécurité. J'ignore ce qu'il contient. Le premier ministre le sait-il? Bien sûr. Voilà pourquoi, je suis convaincu que le document doit contenir des preuves très accablantes. Après tout, le premier ministre n'a-t-il pas dit il y a deux semaines à propos de la mise au jour des activités de l'URSS au Canada qu'il n'y avait pas prêté beaucoup d'attention, car nous pratiquons tous plus ou moins l'espionnage selon lui.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Mais pour que les choses aillent bien à la Chambre, il faut avant tout que le gouvernement et l'opposition fassent preuve d'une certaine mesure de respect.

J'irai plus loin. Je dirai que la loi ne permet pas qu'on perquisitionne le bureau d'un député sans le consentement du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: On n'a pas le droit de faire cela. Personne ne l'a jamais fait auparavant. On ne peut faire ce genre de choses sans le consentement de la Chambre. Les députés vont-ils voter en faveur de mesures de ce genre? Je me rappelle fort bien qu'un député des Communes, M. Rose, avait un jour été accusé de trahison. Il jouissait de tous ses droits de parlementaire. Mackenzie King, qui était premier ministre à l'époque, a soutenu que le Parlement avait pour fonction primordiale de préserver les droits des députés.

● (1632)

Que cache toute cette affaire? Le gouvernement craint le député de Leeds. Il a peur de ce que celui-ci pourrait révéler. Il a décidé de l'intimider, et tous les autres députés avec lui, en le menaçant d'une perquisition. Tout ce que le député demande c'est qu'on agisse raisonnablement. Il demande qu'on lui laisse jusqu'à lundi, affirmant qu'il sera là et qu'il se conformera à la décision qui aura été prise.

Le premier ministre a reconnu il y a un moment qu'il connaît la teneur de ce document. Alors dans ce cas pourquoi tant se presser? Il sait de quel document il s'agit. Le député ne saurait le cacher d'ici lundi, car le premier ministre en connaît la teneur. Je ne m'attendais pas à ce qu'il le reconnaisse. Mais cela explique tout à mes yeux, monsieur l'Orateur; le gouvernement est en train d'intimider les députés, comme le gouvernement de la Grande Bretagne a tenté d'intimider les députés de ce pays entre les années 1630 et 1640. Il sait quelle en est la teneur. Cette perquisition ne lui apprendrait rien. Si le député de Leeds arrivait à cacher sa copie du document, le premier ministre pourrait toujours en produire l'original, car il sait de quel document il s'agit.

Il est certes plus évident qu'il est animé d'un esprit de vengeance dans toute l'acception du terme. Comment ose-t-on le critiquer ou faire des révélations qu'il préfère dissimuler. Telle est la situation tout simplement. Je suppose au premier ministre, tout en reconnaissant qu'il a fait un discours fort valable et efficace, car j'aime beaucoup les débats de ce genre, qu'il écoute sa conscience lui dire: «Je lui donnerai quatre jours». Je n'en souffrirai pas, le gouvernement canadien n'en souffrira pas ni la sécurité non plus. D'autre part, s'il ne consent pas à agir ainsi, il aura tenté d'imposer le silence aux députés, parce que le gouvernement est devenu l'objet de critiques générales.

Je me souviens de l'époque où j'étais premier ministre et des clameurs des députés d'en face à cause de notre déficit de \$750,000. Cette année, il s'élève à 10 milliards. Ils veulent le dissimuler, ils veulent nous leurrer. Monsieur l'Orateur, si vous permettez au premier ministre et ministre des Transports (M. Lang) de faire une perquisition sans consulter au préalable la Chambre, nos droits parlementaires cesseront alors d'exister.